Reconvilier
Administration municipale

RAPPORT PRÉLIMINAIRE AU BUDGET 2027

Établi selon le MCH2

(en application de l'article 29 de l'ordonnance de
Direction sur la gestion financière des communes [ODGFCo; RSB 170.511]

Table des matières

1. Synthèse ... 2

2. Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) ... 2

2.1 Généralités ... 2

2.2 Amortissements ... 2

2.2.1 Patrimoine administratif existant (art. T2-4, al. 1 OCo) ... 2

2.2.2 Patrimoine administratif : cas particuliers (art. T2-4, al. 2 OCo) ... 3

a) Patrimoine administratif dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement ... 3

2.2.3 Nouveau patrimoine administratif ... 3

2.2.4 Amortissements supplémentaires (art. 84 OCo) ... 3

2.3 Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif ... 3

3. Commentaires ... 3

3.1 Généralités ... 3

3.2 Compte de résultats ... 4

3.2.1 Commentaires de l'évolution des charges de personnel (Fonction 30). ... 4

3.2.2 Commentaires de l'évolution des charges de biens, services et marchandises (Fonction 31) ... 4

3.2.3 Commentaire de l'évolution des amortissements (Fonction 33) ... 5

3.2.4 Commentaire de l'évolution des charges financières (Fonction 34) ... 5

3.2.5 Commentaires de l'évolution des dédommagements aux communes et syndicats (Fonction 36) ... 5

3.2.6 Commentaires de l'évolution des produits (fonction 40 et ss) ... 5

3.3 Investissements ... 5

4. Résultat ... 7

Vue d'ensemble ... 7

4.1 Résultat du compte global ... 7

4.1.1 Compte de résultats ... 7

4.1.2 Compte des investissements ... 7

4.1.3 Résultat du financement ... 8

4.2 Résultat du compte général ... 8

5.1 Résultat du financement spécial « Alimentation en eau » ... 9

5.2 Résultat du financement spécial « Traitement eaux usées » ... 9

5.3 Résultat du financement spécial « Gestion des déchets » ... 10

6. Compte de résultats ... 11

Aperçu du compte de résultats selon les groupes de matières (degré de détail: 2 chiffres au moins) ... 11

6.1 Aperçu du compte de résultats selon les fonctions (degré de détail : 1 chiffre) ... 12

6.2 Aperçu du compte des investissements selon les fonctions ... 13

7. Évaluations ... 17

7.1 Commentaires des évaluations ... 17

7.1.1 Financements spéciaux (GM 290) ... 17

7.1.2 Préfinancement (GM 293) ... 17

7.1.3 Excédent ou découvert du bilan (GM 299) ... 17

8. Indicateurs financiers (résultat total) ... 17

9. Proposition du Conseil municipal ... 18

10. Approbation du budget ... 18

1. Synthèse

Dans la continuité des exercices précédents, les priorités communales portent sur les infrastructures routières et environnementales, notamment les ruisseaux, ainsi que sur l'entretien courant du patrimoine communal. Ces interventions visent à préserver les installations et à limiter les coûts liés à leur dégradation.

Le budget 2027 présente un excédent de charges. Malgré les fluctuations de la compensation des charges et de la restitution de la péréquation financière de 2025, avec un impact sur les comptes 2026, la charge nette communale reste stable. Ce contexte et les incertitudes liées au premier exercice de Clairval justifient des prévisions fiscales prudentes.

L'évolution de la conjoncture économique demeure un facteur susceptible d'influencer les recettes communales. Un suivi des secteurs industriels, artisanaux et financiers est nécessaire afin d'adapter, le cas échéant, la planification financière à une modification des conditions économiques.

La planification communale vise à concilier les besoins d'investissement et les dépenses de fonctionnement avec les ressources disponibles. Le volume et le calendrier des investissements peuvent exercer une pression sur les finances à moyen et à long terme. Ils nécessitent un suivi de l'endettement, des recettes et de la capacité d'autofinancement.

2. Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)

2.1 Généralités

Le budget 2027 a été établi en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), conformément à l'article 70 de la loi sur les communes (LCo; RSB 170.11).

2.2 Amortissements

2.2.1 Patrimoine administratif existant (art. T2-4, al. 1 OCo)

Le patrimoine administratif existant au 1er janvier 2016 a été repris à sa valeur comptable dans le MCH2, soit CHF 4'914'390.20. Le patrimoine administratif existant est amorti dans un délai de **15 ans.** Il est donc amorti de manière linéaire à partir de l'exercice 2016 jusqu'à la fin de l'exercice 2030.

À la suite de la vente d'une portion de l'immeuble feuillet 2222, Rte de Chaindon 9, de Reconvilier, le patrimoine administratif existant a été corrigé selon le tableau ci-dessous.

Valeur au 01.01.2016	**4'914'390.20**
./. valeur du bien fonds vendu	- 632'231.20
Valeur rectifiée au 01.01.2016	**4'282'159.00**
./. amortissement réalisé	- 3'140'250.90
Valeur résiduelle à amortir	**1'141'908.10**
Durée d'amortissement restant	4 ans

Le **taux d'amortissement** qui en résulte est de **6.66%**
Soit CHF 285'477.20

2.2.2 Patrimoine administratif : cas particuliers (art. T2-4, al. 2 OCo)

a) Patrimoine administratif dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement

L'amortissement s'effectue à raison des attributions au financement spécial « maintien de la valeur » de l'année précédant l'introduction du MCH2. Le patrimoine étant actuellement comptabilisé à CHF 1.00 pour chaque domaine, il n'y a pas lieu d'appliquer ce principe.

2.2.3 Nouveau patrimoine administratif

S'agissant des éléments intégrés dans le patrimoine administratif après l'introduction du MCH2, les amortissements planifiés sont calculés selon les catégories d'immobilisations et les durées d'utilisation (annexe 2 OCo). Le patrimoine administratif est amorti de manière linéaire, en fonction de la durée d'utilisation.

2.2.4 Amortissements supplémentaires (art. 84 OCo)

Des amortissements supplémentaires ne concernent que le **compte général** et sont comptabilisés lorsque, pour l'exercice considéré ;

a) Le compte de résultats enregistre un excédent de revenus, et que
b) Les amortissements ordinaires sont inférieurs aux investissements nets.

Les amortissements supplémentaires doivent être inscrits au budget.

Dans le cas de l'exercice 2027, il n'y a pas d'excédent de revenus prévu au niveau du compte de résultats.

2.3 Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif

Le Conseil municipal inscrit les dépenses d'investissements au compte de résultats jusqu'à concurrence de

- **CHF 50'000.00** *(au plus jusqu'aux limites d'inscription à l'actif au sens de l'art. 79a OCo)*. Pour les investissements du compte général ainsi que du financement spécial des déchets.
- **CHF 25'000.00** *(au plus jusqu'aux limites d'inscription à l'actif au sens de l'art. 79a OCo).* Pour les financements spéciaux de l'alimentation en eau et de l'assainissement.

Il suit à cet égard une pratique constante.

3. Commentaires

Les postes budgétaires importants ainsi que les tendances générales qui se dessinent pour la période couverte par le budget doivent être commentés. Il en va de même des principaux investissements prévus pour l'exercice concerné.

3.1 Généralités

Le budget 2026 accepté par les ayants droit en décembre 2025 présentait un excédent de charges du compte global de CHF 479'444.55.

Le budget 2027, qui présente un excédent de charges du compte global de CHF 436'469.90 a été établi sur la base des éléments suivants :

• Quotité d'impôt	Inchangée	1.97
• Taxe immobilière	Inchangée	1.5‰ de la valeur officielle
• Taxes des déchets	Inchangée	Selon ordonnance tarifaire
• Taxes d'alimentation	Inchangée	Selon ordonnance tarifaire
• Taxes d'assainissement	Inchangée	Selon ordonnance tarifaire

Les éléments du compte général, pris de manière séparée, sont également influencés par la mise à jour des imputations internes. Cet artifice comptable est cependant neutre en termes de résultat financier global.

3.2 Compte de résultats

3.2.1 Commentaires de l'évolution des charges de personnel (Fonction 30).

Les charges de personnel évoluent entre 2026 et 2027 en raison de multiples facteurs, particulièrement pour les raisons suivantes :

- Entrée en fonction de la nouvelle administratrice des finances en mai 2026 et départ d'une collaboratrice des finances en août 2026.
- Maintien du soutien d'une fiduciaire externe à hauteur de 20 %.
- Engagement de l'ancienne apprentie au bénéfice d'un contrat à durée indéterminée à 100 %.
- Départ à la retraite du responsable de la voirie et engagement de son successeur.
- Engagement de l'apprenti des services techniques au bénéfice d'un contrat à durée indéterminée.
- Stabilisation des effectifs à l'EJC
- Réévaluation de l'effectif du personnel de la crèche en fonction des besoins du taux d'encadrement et du personnel en formation, montant sous-évalué dans les budgets précédents.

La dotation en personnel pour l'année 2026 se présente comme suit :

Service	**Dotation**
Administration	560% hors apprenti, auxquels s'ajoute le personnel auxiliaire de l'agence AVS rémunéré à l'heure, représentant environ 8 à 10 %.
Services techniques	590 % hors apprenti.
Crèche	610 % de personnel fixe.
EJC	330 % de postes fixes.
Secrétariat des écoles	50 %, sans changement.
Bibliothèque	30 %.

3.2.2 Commentaires de l'évolution des charges de biens, services et marchandises (Fonction 31)

La charge brute des biens et services et des autres charges d'exploitation s'élève à CHF 3'132'594.00 au budget 2027. Elle augmente de CHF 366'531.00 par rapport au budget 2026 et de CHF 523'939.73 par rapport aux comptes 2025. Les principaux éléments retenus pour l'établissement du budget sont les suivants :

Principales dépenses prévues en 2027

- **Administration et fusion :** prise en compte de frais post-fusion, mobilier et des équipements de bureau supplémentaire, ainsi que développement des outils informatiques destinés à la communication communale et à l'archivage.
- **Bâtiment de la crèche :** travaux de climatisation et de sécurisation par une barrière, en complément de l'entretien courant.
- **Bâtiment de Chaindon 9 :** adaptation des installations sanitaires et entretien de la place de jeux.
- **Bâtiments scolaires :** entretien courant, interventions ponctuelles ; stores de l'aula, fenêtres des couloirs de l'école secondaire, et entrée de la halle de gymnastique.
- **Salle des fêtes :** travaux sur le volet roulant, la porte de l'annexe, la façade et les supports intérieurs, selon les interventions restant à réaliser après l'exercice 2026.
- **Parcs et installations de loisirs :** entretien et renouvellement des équipements du parc Grock, notamment les jeux d'eau, ainsi que travaux de peinture des pistes et du chalet du minigolf.
- **École à journée continue et crèche :** renouvellement du matériel informatique de l'EJC, remplacement de mobilier à la crèche et adaptation des outils de gestion.
- **Routes et services techniques :** entretien du réseau routier, acquisition de machines et d'outils, ainsi qu'entretien des véhicules et des équipements.
- **Gestion des déchets :** acquisition d'installations de collecte enterrées, reportée des exercices précédents.
- **Foires et manifestations :** adaptation des dépenses de location de matériel aux besoins prévus et prise en compte des prestations de sécurité, de sonorisation, cortège et de soutien aux manifestations.

Diminutions et dépenses non reconduites

- **Abris de protection civile :** les travaux étant indiqués comme réalisés, aucune dépense d'entretien n'est prévue au compte concerné en 2027.
- **Réseau d'eau :** les achats de matériel d'entretien sont adaptés à la baisse des besoins constatée.

Répartition des charges entre les services

La volonté étant une meilleure compréhension de certaines dépenses un regroupement a été fait sur les frais communs, notamment l'hébergement des serveurs, les licences, la maintenance informatique, les photocopies et l'affranchissement. Ces regroupements font l'objet d'une répartition entre les dicastères par voie d'imputations. Ces imputations modifient la présentation des charges par service, sans incidence sur le résultat global.

3.2.3 Commentaire de l'évolution des amortissements (Fonction 33)

Les amortissements du patrimoine administratif sont calculés selon la méthode linéaire, en fonction des catégories d'immobilisations et de leur durée d'utilisation. Leur évolution dépend des investissements mis en service et de l'arrivée à échéance des amortissements des biens existants.

La charge d'amortissement prévue au budget 2027 s'élève à CHF 660'852.92, contre CHF 590'894.22 au budget 2026, soit une augmentation de CHF 69'958.70. Les investissements réalisés au cours des exercices précédents continuent ainsi d'influencer le résultat annuel.

3.2.4 Commentaire de l'évolution des charges financières (Fonction 34)

Les charges financières prévues au budget 2027 augmentent par rapport au budget 2026. Leur évolution dépend notamment des besoins de financement, du calendrier des investissements et des conditions des emprunts.

3.2.5 Commentaires de l'évolution des dédommagements aux communes et syndicats (Fonction 36)

Les charges de transfert s'élèvent à CHF 6'478'865.00 au budget 2027. Elles augmentent de CHF 46'780.00 par rapport au budget 2026 et diminuent de CHF 178'045.45 par rapport aux charges brutes des comptes 2025.

Enseignement : le budget de Clairval intègre désormais les charges scolaires de Saules et de Reconvilier. Par rapport au seul budget de Reconvilier, cette intégration augmente les charges prises en compte et supprime la participation auparavant versée par Saules, sans constituer en elle-même une hausse du coût des prestations.

3.2.6 Commentaires de l'évolution des produits (fonction 40 et ss)

- **Impôts des personnes physiques :** recettes prévues de CHF 5'121'800.00, en hausse de CHF 291'150.00 par rapport au budget 2026, dans le contexte de la création de Clairval.
- **Impôts des personnes morales :** recettes estimées à CHF 239'700.00, en baisse de CHF 10'000.00 par rapport au budget 2026.
- **Impôts sur les gains de fortune :** prévisions prudentes, compte tenu du caractère ponctuel et variable de ces recettes.
- **Péréquation financière :** charge prévue en nette diminution. Les montants attribués et mis à charge nécessitent un suivi dans le contexte de la fusion.

3.3 Investissements

Le plan des investissements prévoit pour 2027 des dépenses de CHF 5'117'000.00, réparties comme suit :

- **CHF 3'357'000.00 financés par les impôts**, principalement pour les ruisseaux de la Motte et de la Vie des Crêts, le terrain multisport, les travaux routiers et les études de la Maison d'accueil de la petite enfance. Pour les travaux prévus sur les ruisseaux susmentionnés des subventions à hauteur de 60% devraient être perçues ultérieurement.
- **CHF 1'760'000.00 financés par les taxes,** dont CHF 980'000.00 pour l'alimentation en eau et CHF 780'000.00 pour l'assainissement.

La Maison d'accueil de la petite enfance fait l'objet d'un montant de CHF 250'000.00 pour les études en 2027. Sa construction est planifiée sur les exercices 2028 et 2029. Les crédits restant à soumettre à l'approbation seront

Les tableaux ci-après présentent les différents investissements prévus dans le plan financier 2027-2031

INVESTISSEMENTS - financés par les impôts => Avec impact sur le compte de fonctionnement)

Cumuls des amortissements					**25 000**	**5 117 000**	**5 529 000**	**4 249 000**	**250 000**	**-**	**8 620 000**
Projet - Description	**Crédit d'engagement CHF**	**durée d'amortissement**	**Valeur d'amortissement**	**Info 2026**	**Début probable des travaux - Montants 2026**	**Début probable des travaux - Montants 2027**	**Début probable des travaux - Montants 2028**	**Début probable des travaux - Montants 2029**	**Début probable des travaux - Montants 2030**	**Début probable des travaux - Montants 2031**	**Pour mémoire**
BATIMENTS											
ES - Panneaux solaires et réfection toiture	300 000	25	12 000	reporté							300 000
SF - Chauffage	250 000	25	10 000						250 000		
Changement chauffage imm admin (Saules)	70 000	25	2 800			70 000					
Impact compte de résultat					-						
						70 000	**-**	**-**	**250 000**	**-**	
MAISON DE L'ENFANCE											
Projet MEP - urbaplan	250 000	10	25 000			250 000					
Construction immeuble	8 000 000	33.33	240 024				4 000 000	4 000 000			
./. Dissolution provision FS s/33 1/3 ans	-3 542 000	33.33	-106 271				-1 771 000	-1 771 000			
Charges induites											
Mobilier et aménagement	438 750	10	43 875					440 000			
Impact compte de résultat					-						
						250 000	**2 229 000**	**2 669 000**	**-**	**-**	
PARCS ET JARDINS											
Terrain multisport	700 000	25	28 000			700 000					
Assainissement des cibleries (Saules)	50 000	25	2 000					50 000			
Rénovation stand tir (Saules)	50 000	25	2 000		25 000	25 000					
Ligne de tir	82 000	25	3 280			82 000					
Aménagement de l'Espace Gare (parcelle 44)	300 000	40	7 500				300 000				
Impact compte de résultat					-	28 000	7 500	-			-
						807 000	**300 000**	**50 000**	**-**	**-**	
ROUTES											
Rue du Moulin	200 000	40	5 000			100 000	100 000				
(ECP 12)	560 000	40	14 000				280 000	280 000			
Chemin de la Cure et ECP12	230 000	40	5 750			230 000					
Jolimont - Liaison Tennis, couche de revêtement	200 000	40	5 000								200 000
Rue de la Colline, secteur EST											
Rue de Dos-la-Velle	150 000	40	3 750								150 000
Route de Saules	170 000	40	4 250			170 000					
Mur Dr Tieche	80 000	40	2 000								
Mur Petit Benevis		40	-								
Mur Collège	60 000	40	1 500			60 000					
Impact compte de résultat					-						
						560 000	**380 000**	**280 000**	**-**	**-**	
INSTALLATIONS ROUTIERES											
Impact compte de résultat											
MACHINES ET VEHICULES											
Changement Valtra	120 000	10	12 000				120 000				
Impact compte de résultat					-	-	12 000	-	-	-	-
AMENAGEMENT DES EAUX											
Réaménagement de la Birse	15 000 000	50	300 000								15 000 000
./. Subvention estimée 60%	-9 000 000	50	-180 000								-9 000 000
Ruisseau de la Vie des Crêts	2 000 000	50	40 000			700 000	700 000	600 000			
./. Subvention estimée 75-85%	-1 400 000	50	-28 000								
Ruisseau de la Combe (estimation avec subvention)	300 000	50	6 000								300 000
Ruisseau de la Motte	970 000	50	19 400			970 000					
./. Subventions	-450 000	50	-9 000								
Impact compte de résultat					-	33 400	14 000	12 000	-	-	126 000
						1 670 000	**700 000**	**600 000**	**-**	**-**	
7900 - Aménagement du territoire											
PDE - Birse	500 000	10	50 000								500 000
PGEE Montagne de Saules	700 000	10	70 000				700 000				
PAL	120 000	10	12 000								
Impact compte de résultat					-	-	-	-	-	-	50 000
						-	**700 000**	**-**	**-**	**-**	

Investissements dans les financements spéciaux

FINANCEMENTS SPECIAUX - financés par les taxes => Sans impact sur le compte de fonctionnement)

Projet - Description	**Crédit d'engagement CHF**	**durée d'amortissement**			**Début probable des travaux - Montants 2026**	**Début probable des travaux - Montants 2027**	**Début probable des travaux - Montants 2028**	**Début probable des travaux - Montants 2029**	**Début probable des travaux - Montants 2030**	**Début probable des travaux - Montants 2031**	**Pour mémoire**
ALIMENTATION											
Rue du Moulin	500 000	80	6 250			250 000	250 000				
(ECP 12)	610 000	80	7 625				305 000	305 000			
Route de Saules	480 000	80	6 000			480 000					
Rue de la Colline (Est)	250 000	80	3 125			250 000					
Rue de la Colline (Ouest 1)											
Rue de la Colline (Ouest 2)											
Rue du Benevis (petit Benevis)	140 000	80	1 750								140 000
Rue du 16 Mars	300 000	80	3 750								300 000
Compteurs d'eau	120 000	10	12 000								120 000
Système de détection de fuites	105 000	10	10 500								105 000
Rue de Dos-la-Velle	300 000	80	3 750								300 000
Impact compte de résultat					-	12 250	6 938	3 813	-	-	39 392 500
						980 000	**555 000**	**305 000**	**-**	**-**	
Cumuls des amortissements					**-**	**12 250**	**19 188**	**23 000**			**39 392 500**
ASSAINISSEMENT											
Rue du Moulin	400 000	80	5 000			200 000	200 000				
(ECP 12)	690 000	80	8 625				345 000	345 000			
./. Subventions	-135 600	80	-1 695								-135 000
Route de Saules	380 000	80	4 750			380 000					
Rue du Benevis (petit Benevis)	70 000	80	875								70 000
Rue du 16 Mars	120 000	80	1 500								120 000
Rue de la Colline (Ouest 1)											
Rue de la Colline (Ouest 2)											
Rue de Dos-la-Velle	150 000	80	1 875								150 000
Ruisseau-collecteur Vie-des-Crêts	200 000	80	2 500			200 000					
Impact compte de résultat					-	9 750	6 813	4 313	-	-	2 563
						780 000	**545 000**	**345 000**	**-**	**-**	
Cumuls des amortissements					-	9 750	16 563	20 875			2 563

4. Résultat

Vue d'ensemble

		Budget 2027	Budget 2026	Comptes annuels 2025
Résultat annuel CR, compte global (GM90)	90	−436'469.90	−479'444.55	287'083.94
Résultat annuel CR, compte général (GM900)	900	−415'458.70	−365'068.35	226'612.27
Résultat annuel, financements spéciaux selon législation (GM901)	901	−21'011.20	−114'376.20	60'471.67
Revenu de l'impôt des personnes physiques (GM400)	400	5'121'800.00	4'830'650.00	5'001'806.35
Revenu de l'impôt des personnes morales (GM401)	401	239'700.00	249'700.00	196'175.55
Taxe immobilière (GM4021)	4021	536'500.00	510'000.00	506'161.90
Investissements nets (GM 5./.6)	5 ./. 6	5'117'000.00	2'375'000.00	465'583.77

4.1 Résultat du compte global

4.1.1 Compte de résultats

Charges d'exploitation (GM 30,31,33,35,36,37)	CHF	13 364 611.90
Revenus d'exploitation (GM 40,41,42,43,45,46,47)	CHF	12 504 605.00
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	-860 006.90
Charges financières (GM34)	CHF	91400.00
Revenus financiers (GM44)	CHF	391 270.00
Résultat provenant de financements	CHF	299 870.00
Résultat opérationnel	CHF	-560 136.90
Charges extraordinaires (GM38)	CHF	0.00
Revenus extraordinaires (GM48)	CHF	123 667.00
Résultat extraordinaire	CHF	123 667.00
Résultat total, compte de résultats	**CHF**	**-436 469.90**

4.1.2 Compte des investissements

Recettes d'investissement	CHF	-
Dépenses d'investissement	CHF	5 117 000.00

Investissements nets	CHF	5 117 000.00

4.1.3 Résultat du financement

Autofinancement

Résultat du compte global	90		CHF	-436 469.90
Amortissement du patrimoine administratif	33	+	CHF	660 852.92
Attributions aux fonds et financements spéciaux	35	+	CHF	266 850.00
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	45	-	CHF	-95 745.00
Rectifications, prêts du patrimoine administratif	364	+	CHF	-
Rectifications, participations du patrimoine administratif	365	+	CHF	-
Amortissements, subventions d'investissement	366	+	CHF	-
Attributions aux capitaux propres	389	+	CHF	-
Revalorisation du patrimoine financier	4490	-	CHF	-
Prélèvements sur les capitaux propres	489	-	CHF	-123 667.00
Autofinancement			CHF	271 821.02
Investissements nets*:*				
Résultat du compte des investissements	5./.6		CHF	5 117 000.00

Résultat du financement	**CHF**	**4 845 178.98**

4.2 Résultat du compte général

5.

Compte général

Charges d'exploitation (GM 30,31,33,35,36,37)	CHF	11 872 805.70
Revenus d'exploitation (GM 40,41,42,43,45,46,47)	CHF	11 045 510.00
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	-827 295.70
Charges financières (GM34)	CHF	89 900.00
Revenus financiers (GM44)	CHF	377 570.00
Résultat provenant de financements	CHF	287 670.00
Résultat opérationnel	CHF	-539 625.70
Charges extraordinaires (GM38)	CHF	0.00
Revenus extraordinaires (GM48)	CHF	123 667.00
Résultat extraordinaire	CHF	123 667.00
Résultat total, compte de résultats	**CHF**	**-415 958.70**

5.1 Résultat du financement spécial « Alimentation en eau »

Alimentation en eau

Charges d'exploitation (GM 30,31,33,35,36,37)	CHF	674 790.05
Revenus d'exploitation (GM 40,41,42,43,45,46,47)	CHF	665 410.00
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	-9 380.05
Charges financières (GM34)	CHF	1 500.00
Revenus financiers (GM44)	CHF	4 000.00
Résultat provenant de financements	CHF	2 500.00
Résultat opérationnel	CHF	-6 880.05
Charges extraordinaires (GM38)	CHF	0.00
Revenus extraordinaires (GM48)	CHF	0.00
Résultat extraordinaire	CHF	0.00
Résultat total, compte de résultats	**CHF**	**-6 880.05**

Le financement spécial de l'alimentation en eau présente un excédent de charges de CHF 6'880.05. Le budget comprend les charges d'exploitation et d'entretien du réseau, ainsi que les attributions et prélèvements au fonds de maintien de la valeur.

5.2 Résultat du financement spécial « Traitement eaux usées »

Traitement eaux usées

Charges d'exploitation (GM 30,31,33,35,36,37)	CHF	608 000.00
Revenus d'exploitation (GM 40,41,42,43,45,46,47)	CHF	594 985.00
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	-13 015.00
Charges financières (GM34)	CHF	0.00
Revenus financiers (GM44)	CHF	8 200.00
Résultat provenant de financements	CHF	8 200.00
Résultat opérationnel	CHF	-4 815.00
Charges extraordinaires (GM38)	CHF	0.00
Revenus extraordinaires (GM48)	CHF	0.00
Résultat extraordinaire	CHF	0.00
Résultat total, compte de résultats	**CHF**	**-4 815.00**

Le résultat du financement spécial repose sur la base d'une situation t'entretien constant de notre réseau.

5.3 Résultat du financement spécial « Gestion des déchets »

Gestion des déchets

Charges d'exploitation (GM 30,31,33,35,36,37)	CHF	209 016.15
Revenus d'exploitation (GM 40,41,42,43,45,46,47)	CHF	198 700.00
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	-10 316.15
Charges financières (GM34)	CHF	0.00
Revenus financiers (GM44)	CHF	1 500.00
Résultat provenant de financements	CHF	1 500.00
Résultat opérationnel	CHF	-8 816.15
Charges extraordinaires (GM38)	CHF	0.00
Revenus extraordinaires (GM48)	CHF	0.00
Résultat extraordinaire	CHF	0.00
Résultat total, compte de résultats	**CHF**	**-8 816.15**

6. Compte de résultats

Aperçu du compte de résultats selon les groupes de matières (degré de détail: 2 chiffres au moins)

		Budget 2027		Budget 2026		Comptes annuels 2025	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
	CHARGES						
30	Charges de personnel	2 833 769.98	-	2 605 683.98	-	2 543 417.80	61 991.50
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3 132 594.00	8 320.00	2 766 063.00	8 060.00	2 608 654.27	560 597.86
33	Amortissements du patrimoine administratif	660 852.92	-	590 894.22	-	493 694.22	-
34	Charges financières	91 400.00	-	79 500.00	-	132 425.35	53 722.00
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	266 850.00	-	210 000.00	-	266 849.50	-
36	Charges de transfert	6 478 865.00	-	6 432 085.00	-	6 656 910.45	573 568.42
37	Subventions à redistribuer	-	-	-	-	-	-
38	Charges extraordinaires	-	-	-	-	520 000.00	-
39	Imputations internes	895 150.00	-	885 975.00	-	902 230.00	-
3	***TOTAL DES CHARGES***	***14 359 481.90***	***8 320.00***	***13 570 201.20***	***8 060.00***	***14 124 181.59***	***1 249 879.78***
	REVENUS						
40	Revenus fiscaux	145 100.00	6 361 500.00	143 100.00	5 998 450.00	-	5 909 143.20
41	Revenus régaliens et de concessions	-	89 000.00	-	90 000.00	-	82 814.55
42	Taxes	-	2 528 450.00	-	2 282 025.00	362 254.12	2 818 624.82
43	Revenus divers	-	51 000.00	-	44 000.00	-	53 884.95
44	Revenus financiers	-	391 270.00	-	373 050.00	-	321 458.16
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	95 745.00	-	61 000.00	-	56 835.05
46	Revenus de transfert	-	3 524 010.00	-	3 367 630.00	112 342.66	3 415 931.25
47	Subventions à redistribuer	-	-	-	-	-	-
48	Revenus extraordinaires	-	123 667.00	-	123 666.65	-	75 060.55
49	Imputations internes	-	895 150.00	-	885 975.00	600.00	902 830.00
4	***TOTAL DES REVENUS***	***145 100.00***	***14 059 792.00***	***143 100.00***	***13 225 796.65***	***475 196.78***	***13 636 582.53***
	CLÔTURE						
90	Clôture du compte de résultats	-	436 469.90	13 503.85	492 948.40	287 083.94	-
9	***COMPTES DE CLÔTURE***	***0.00***	***436 469.90***	***13 503.85***	***492 948.40***	***287 083.94***	***0.00***
	TOTAL	**14 504 581.90**	**14 504 581.90**	**13 726 805.05**	**13 726 805.05**	**14 886 462.31**	**14 886 462.31**
	Excédent de charges						
	Excédent de revenus						

6.1 Aperçu du compte de résultats selon les fonctions (degré de détail : 1 chiffre)

		Budget 2027		Budget 2026		Comptes annuels 2025	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	1 699 343.97	909 970.00	1 232 227.05	527 160.00	1 704 694.85	524 943.50
		-	789 373.97	-	705 067.05	-	1 179 751.35
1	Ordre et sécurité publics, défense	418 029.21	217 000.00	576 900.00	353 475.00	366 747.39	192 818.39
		-	201 029.21	-	223 425.00	-	173 929.00
2	Formation	3 857 890.13	1 075 355.00	3 860 145.25	1 266 355.00	3 371 120.56	1 366 835.93
		-	2 782 535.13	-	2 593 790.25	-	2 004 284.63
3	Culture, sports et loisirs, Eglises	811 003.60	254 700.00	729 546.30	255 675.00	727 332.52	254 133.76
		-	556 303.60	-	473 871.30	-	473 198.76
4	Santé	17 200.00	-	16 600.00	-	15 086.65	-
		-	17 200.00	-	16 600.00	-	15 086.65
5	Sécurité sociale	3 509 901.74	1 076 500.00	3 491 580.00	1 014 625.00	3 455 115.52	1 016 950.24
		-	2 433 401.74	-	2 476 955.00	-	2 438 165.28
6	Transports et télécommunications	1 022 050.31	352 195.00	908 124.95	362 195.00	829 426.31	357 988.40
		-	669 855.31	-	545 929.95	-	471 437.91
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1 713 232.01	1 540 766.20	1 559 269.10	1 449 445.05	1 554 027.67	1 445 817.37
		-	172 465.81	-	109 824.05	-	108 210.30
8	Économie publique	345 690.31	341 600.00	299 400.00	339 600.00	310 008.33	322 000.74
		-	4 090.31	40 200.00	-	11 992.41	-
9	Finances et impôts	1 110 240.62	8 736 495.70	1 053 012.40	8 158 275.00	1 319 223.42	8 171 294.89
		7 626 255.08	-	7 105 262.60	-	6 852 071.47	-
	TOTAL	**14 504 581.90**	**14 504 581.90**	**13 726 805.05**	**13 726 805.05**	**13 652 783.22**	**13 652 783.22**
	Excédent de dépenses						
	Excédent de recettes						

6.2 Aperçu du compte des investissements selon les fonctions

		Budget 2027		Budget 2026		Comptes annuels 2025	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0	Administration générale	70 000.00	-	80 000.00	-	-	-
		-	70 000.00	-	80 000.00	-	-
1	Ordre et sécurité publics, défense	82 000.00	-	-	-	-	-
		-	82 000.00	-	-	-	-
2	Formation	250 000.00	-	-	-	33 751.25	20 459.90
		-	250 000.00	-	-	-	13 291.35
3	Culture, sports et loisirs, Eglises	725 000.00	-	400 000.00	-	4 970.00	-
		-	725 000.00	-	400 000.00	-	4 970.00
4	Santé	-	-	-	-	-	-
		-	-	-	-	-	-
5	Sécurité sociale	-	-	-	-	-	-
		-	-	-	-	-	-
6	Transports et télécommunications	560 000.00	-	485 000.00	-	364 794.05	-
		-	560 000.00	-	485 000.00	-	364 794.05
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	3 430 000.00	-	1 785 000.00	375 000.00	82 528.37	-
		-	3 430 000.00	-	1 410 000.00	-	82 528.37
8	Économie publique	-	-	-	-	-	-
		-	-	-	-	-	-
9	Finances et impôts	-	-	-	-	20 459.90	486 043.67
		-	-	-	-	465 583.77	-
	TOTAL	**5 117 000.00**	-	**2 750 000.00**	**375 000.00**	**506 503.57**	**506 503.57**
	Excédent de dépenses		5 117 000.00		2 375 000.00		
	Excédent de recettes						

7. Évaluations

État des capitaux propres prévisibles

Capitaux propres au 1.1.2027		CHF	Changements intervenus pendant l'exercice 2027 Motifs de l'augmentation (+)		CHF	Motifs de la diminution (-)		CHF	Capitaux propres au 31.2.2027		CHF
29	**Capitaux propres**	**16 281**							**29**	**Capitaux propres**	**16 281**
290	Financements spéciaux	1 945	9010	Attributions aux FS, capitaux propres	0	9011	Prélèvement sur les FS, capitaux propres	0	290	Financements spéciaux	1 945
29000	*FS «service du feu» à sens unique*		*9010*	*Attributions ordinaires*		*9011*	*Prélèvement ordinaires*		*29000*	*FS «service du feu» à sens unique*	
29000	*FS «service du feu» normal*	*0*	*9010*			*9011*			*29000*	*FS «service du feu» normal*	*0*
29001	*FS «Alimentation en eau»*	*682*	*9010*			*9011.1*			*29001*	*FS «Alimentation en eau»*	*682*
29002	*FS «Traitement eaux usées»*	*649*	*9010*			*9011.2*			*29002*	*FS «Traitement eaux usées»*	*649*
29003	*FS «Gestion des déchets»*	*614*	*9010*			*9011.3*			*29003*	*FS «Gestion des déchets»*	*614*
29004	*FS «Vide»*	*0*	*9010*			*9011.4*			*29004*	*FS «Vide»*	*0*
29005	*FS «Vide»*	*0*	*9010.xx*			*9011.xx*			*2900x*	*FS «Vide»*	*0*
29006	*FS «Vide»*	*0*	*9010.xx*			*9011.xx*			*2900x*	*FS «Vide»*	*0*
2900x	*FS «transfert de PA» (art. 85a OCo)*		*3890*	*Attributions extraordinaires*	*0*	*4850*	*Prélèvements extraordinaires*	*0*	*2900x*	*FS «transfert de PA» (art. 85a OCo)*	
292	Réserves provenant de l'enveloppe budgétaire	-	3892	Attributions aux réserves provenant de l'enveloppe budgétaire, capitaux propres	0	4892	Prélèvements sur les réserves provenant de l'enveloppe budgétaire	0	292	Réserves provenant de l'enveloppe budgétaire	-
293	Préfinancements	9 239	3893	Attributions aux préfinancements des capitaux propres	0	4893	Prélèvements sur les préfinancements des capitaux propres	0	293	Préfinancements	9 239
29300	*Compte général*	*4 498*							*29300*	*Compte général*	*4 498*
29301	*Alimentation en eau, maintien de la valeur*	*1 408*	*3510*	*Attributions selon la feuille de calcul des valeurs de remplacement*	*0*	*4510*	*Prélèvements à hauteur des amortissements ordinaires*	*0*	*29301*	*Alimentation en eau, maintien de la valeur*	*1 408*
29302	*Traitement des eaux usées, maintien de la valeur*	*3 334*	*3510*	*Idem*		*4510*	*Idem*		*29302*	*Traitement des eaux usées, maintien de la valeur*	*3 334*
294	Réserves provenant de l'enveloppe budgétaire	256		Attributions			Prélèvements		294	Réserves provenant de l'enveloppe budgétaire	256
29400	*Amortissements supplémentaires*		3894.XX			4894.XX		*294000*	*Amortissements supplémentaires*		
296	*Réserve liée à* la réévaluation du patrimoine financier	*636*	3896	Attributions à la réserve liée à la réévaluation	*0*	4896	Prélèvements sur la réserve liée à la réévaluation	*0*	*296*	*Réserve liée à* la réévaluation du patrimoine financier	*636*
29600	Réserve liée à la *réévaluation du patrimoine financier*	450							29600	Réserve liée à la *réévaluation du patrimoine financier*	450

FS = Financements spéciaux *MV = Maintien de la valeur* *PF = Patrimoine financier*

7.1 Commentaires des évaluations

7.1.1 Financements spéciaux (GM 290)

Les excédents de charges prévus pour l'eau, l'assainissement et les déchets entraînent une diminution des réserves des financements spéciaux. Leur évolution dépend des charges effectives et des taxes encaissées.

7.1.2 Préfinancement (GM 293)

« Eau et Assainissement » : le budget prévoit des attributions aux fonds de maintien de la valeur correspondant aux taxes uniques de raccordement, ainsi que des prélèvements sur ces fonds.

7.1.3 Excédent ou découvert du bilan (GM 299)

La fortune de Clairval au 1er janvier 2027 réunira les résultats cumulés de Saules et de Reconvilier. Elle constituera une réserve pour absorber les fluctuations des résultats annuels. Les comptes définitifs 2026 et le bilan d'ouverture permettront de préciser son montant et la couverture du déficit prévu pour 2027.
Le budget est établi avec le maintien de la quotité d'impôt à 1,97.

8. Indicateurs financiers (résultat total)

Remarque :
Dans le budget, la présentation des indicateurs financiers est facultative.

Il est renoncé à ce calcul.

9. Proposition du Conseil municipal

Il est proposé à l'assemblée communale d'approuver le budget 2027.

a) Approbation de la quotité d'impôt applicable aux impôts communaux de 1,97.
b) Approbation de la quotité d'impôt applicable à la taxe immobilière de 1,5 ‰.
c) Approbation du budget 2027, qui se compose comme suit :

		Charges	**Revenus**
Compte global	CHF	13'456'011.90	13'019'542.00
Excédent de revenus / de charges	CHF	-	436'469.90
Compte général	CHF	11'962'705.70	11'546'747.00
Excédent de revenus / de charges	CHF	-	415 958.70
FS Alimentation en eau	CHF	676 290.05	669 410.00
Excédent de revenus / de charges	CHF	-	6 880.05
FS Traitement eaux usées	CHF	608 000.00	603 185.00
Excédent de revenus / de charges	CHF	-	4 815.00
FS Gestion des déchets	CHF	209 016.15	200 200.00
Excédent de revenus / de charges	CHF	-	8'816.15

Municipalité de Reconvilier

Daniel Buchser	Marc-André Léchot	Mélodie Schatt
Maire	Secrétaire Municipal	Administratrice des Finances

Reconvilier, le 4 novembre 2026

10. Approbation du budget

L'organe compétent de la Municipalité de Reconvilier a approuvé le budget 2027 en date du 7 décembre 2026 conformément à la proposition du Conseil municipal du 2 novembre 2026.

Municipalité de Reconvilier

Flavio Torti,	Marc-André Léchot
Président	Secrétaire

Reconvilier, le 7 décembre 2026